

Groupe Front de Gauche,
Parti communiste français,
Gauche unitaire et Alternative citoyenne

Séance plénière du 17 au 19 décembre 2014
Rapport n° CR 90-14 - Projet de budget pour 2015

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Développement social et santé
Fonctionnement
Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage
Sous fonction 13 – Formation sanitaires et sociales
Programme – « Mesures diverses »
Action « Lutte contre les discriminations »

L'action « Lutte contre les discriminations » est abondée de 0.120M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Le Conseil Régional, en adoptant le plan d'égalité femmes-hommes, a confirmé sa détermination à intervenir dans chacun des ses domaines de compétences et de manière transversale pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Par cette délibération, l'assemblée régionale s'est engagée à agir pour déconstruire les représentations sexistes. Dans le cadre des formations sanitaires et sociales, qui sont une compétence régionale obligatoire, il a été décidé de dispenser, dans le cursus des étudiant-e-s des métiers du secteur sanitaire et social en lien avec la petite enfance (éducateurs-trices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, puériculteurs-trices, infirmiers-ières, sages-femmes etc.), un module d'enseignement sur l'égalité des droits et une sensibilisation à la question de la construction du genre dès la petite enfance. Il est déterminant de sensibiliser un personnel en formation ultra majoritairement féminin sur la question de la lutte contre les stéréotypes et préjugés dès le plus

jeune âge. Ce module a été dispensé pour la première fois cette année, il nous semble pour le moins contreproductif de l'arrêter ainsi.

Pour réaliser cet engagement, cet amendement propose d'augmenter la ligne « Lutte contre les discriminations » de 0.120M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.



Gabriel MASSOU